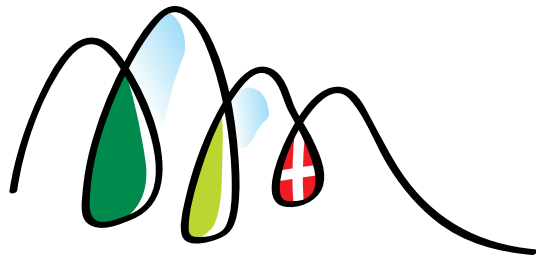


RAPPORT d'ACTIVITÉ 2022

service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

COMBLOUX
CORDON
DEMI-QUARTIER
DOMANCY
LES CONTAMINES-MONTJOIE
MEGÈVE
PASSY
PRAZ-SUR-ARLY
SAINT-GERVAIS
SALLANCHES

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, fondée en 2013, regroupe 10 communes, abritant une population permanente totale de 45 614 habitants (cf. carte ci-contre). Ce territoire exceptionnel bénéficie notamment de la présence emblématique du Mont-Blanc.

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers a donc été transférée à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2013. Le service de collecte est assuré en régie et en apport volontaire sur trois flux : ordures ménagères, emballages, verres.

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM), auquel elle a transféré la compétence traitement au même titre que la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la

Communauté d'Agglomération du Val d'Arly. Le SITOM gère l'unité de valorisation de Passy où sont traitées les ordures ménagères et assure le suivi de l'ancienne décharge de la Frasse, où sont stockées 320 000 tonnes de déchets. De plus, il est compétent pour la prévention et la communication autour de la thématique des déchets.

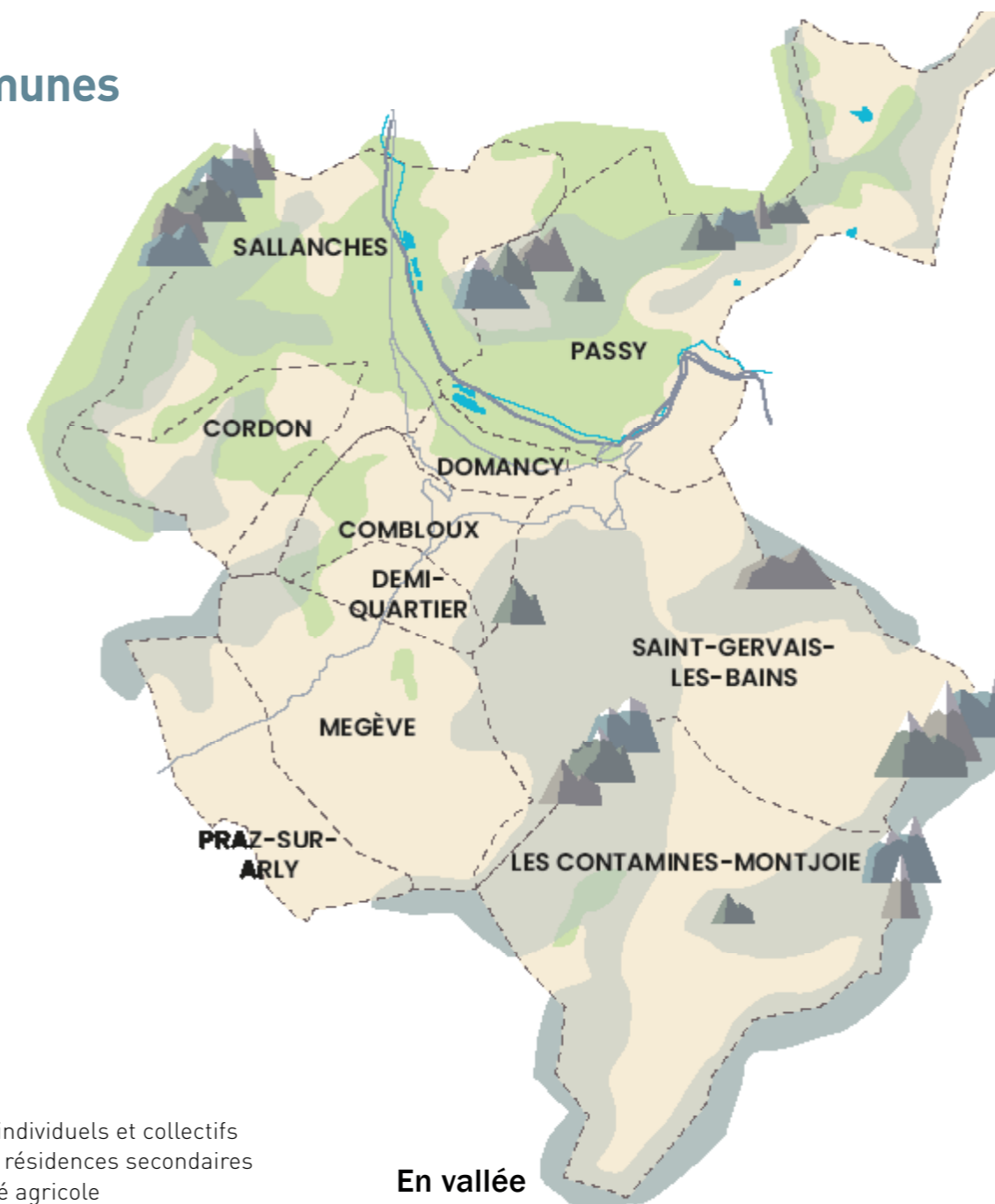
L'année 2022 a été marquée par l'achat du terrain qui va accueillir le bâtiment technique qui abritera les véhicules de collecte à partir de 2024.

Sommaire

Présentation	p.2
Carte d'identité	p.3
Retour sur 2022	p.4
Collecte et traitement des déchets	p.8
Indicateurs techniques	p.12
Indicateurs financiers	p.17
Abréviations, sigles et acronymes	p.19

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général. Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2022 le compte-rendu de l'exercice du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité. Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et le service intercommunal de collecte des déchets.

10 communes



En stations

- Logements individuels et collectifs
- Fort taux de résidences secondaires
- Forte activité agricole
- Activité économique soutenue en hiver et en été liée principalement au tourisme (forte saisonnalité)

En vallée

- Forte proportion de logements collectifs
- Peu de Résidences principales
- Activité économique très soutenue

Carte d'identité

39 773 hectares
soit 9 % de la Haute-Savoie
avec en moyenne 117 hab/km²

45 614 habitants (INSEE)

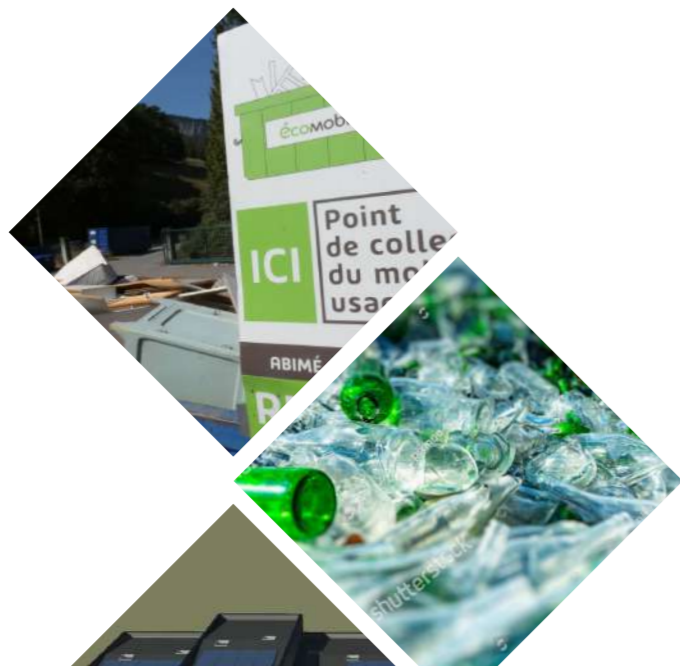
46 688 logements dont
52,6 % de résidences secondaires

108 000 lits touristiques

sources : ville-data.com2020

les temps forts de 2022

Mise en place des bennes « éco Maison » dans les 4 déchèteries : diminution des objets incinérés



Reprise en régie de la collecte du verre au cours du mois de janvier

Acquisition d'un terrain pour les locaux des services techniques et notamment du pôle déchets



Lancement du marché Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Mise en place des réducteurs d'emballages ménagers pour une meilleure qualité du tri et une baisse des erreurs de tri



I. Collecte et traitement des déchets

A. Compétences

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » depuis sa création en 2013 et la reprise de cette compétence aux communes membres.

La compétence « traitement tri » a été transférée au Syndicat Intercommunal de traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc. Depuis 2012, c'est la SET Mont-Blanc filiale de SITA/SUEZ Environnement qui exploite l'Usine de Valorisation Énergétique dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). En contrepartie, le SITOM paye une contribution forfaitaire et proportionnelle pour les tonnes de déchets traitées.

La collecte s'effectue en régie essentiellement en points d'ap-

port volontaire pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages ménagers et de verre.

La gestion des déchèteries est assurée par la CCPMB de la façon suivante :

- Gardiennage (haut de quai) en régie directe pour les déchèteries de Megève, Saint-Gervais et Sallanches.
- Enlèvement des bennes et traitement par un prestataire privé.

La déchèterie de Passy est gérée par le SITOM dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'usine.

B. Organisation

• Moyens humains du service déchets en 2022

FONCTION	MISSION PRINCIPALES	ETP
Responsable du pôle technique	Gestion du pôle (Technique, RH, finances)	1
Responsable exploitation	Gestion de la collecte et des déchèteries	1
Assistant logistique	Optimisation des circuits de collecte	1
Assistante administrative	Suivi budgétaire, comptable, facturation déchèterie	1
Agent administratif	Gestion des demandes de cartes d'accès en déchèteries	0,25
Agent parc auto	Entretien parc auto (Petite réparation, entretien...)	1
Agents polyvalents	Entretien technique, maintenance des équipements	2
Ripeurs	Chargement des bacs, nettoyage des équipements	2
Chauffeurs	Conduite des véhicules, remontées d'informations, entretien	14
Agents de déchèteries	Accueil et information des usagers, entretien du site...	8
Saisonniers	Renfort saisons touristiques	2

Les agents de collecte sont organisés sur 2 lieux de prise de poste :

- au centre Technique Municipal à Sallanches,
- au centre Technique Municipal à Passy.



• Moyens matériels du service déchets en 2022

Les installations de pré-collecte

Au moment de la prise de compétence, le territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc disposait d'équipements de pré-collecte très variés entre les types de contenants et les systèmes de préhension.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour harmoniser permettant une optimisation de la collecte.

- Nombre de points d'apport volontaire (PAV) par communes :

Combloux	Les Contamines - Montjoie	Cordon	Demi-Quartier	Domancy	Megève	Passy	Praz-sr-Arly	Saint-Gervais	Sallanches
22	24	5	8	10	36	71	14	48	78

- Chiffre total du parc de conteneurs au 31 décembre 2022 :

Communes	Conteneurs semi enterrés			Conteneurs enterrés			Colonnes aériennes			TOTAL de cuves	TOTAL de nombre de points de collecte
	OM	TRI	VERRE	OM	TRI	VERRE	OM	TRI	VERRE		
TOTAL 2021	596	395	279	23	13	12	17	15	20	1 370	308
TOTAL 2022	615	422	289	22	12	11	16	20	22	1429	316

+ 8 nouveaux points

En 2022, 8 nouveaux points d'apport ont été créés et 5 ont été réaménagés.

L'ensemble des cuves des points d'apports volontaires du territoire sont lavées et désinfectées au moins 2 fois par an, au printemps et à l'automne par un pretataire. Un nettoyage en surface est également réalisé au cours de l'été sur les dômes et les opercules de remplissage par un agent du service.

Le service dispose de :

- 10 BOM grue et un véhicule en location pour la haute saison (décembre à mars),
- 2 ampliroll dont un consacré au verre,
- 1 BOM simple.

C. Collecte

• Fréquence de collecte

L'organisation des tournées se fait selon les 3 périodes de l'année que l'on distingue sur le territoire. Ces différentes périodes correspondent à l'activité touristique et influencent fortement les tonnages collectés.

La collecte est organisée sur 5, 6 ou 7 jours (du lundi au vendredi et samedi ou dimanche et jours fériés selon les saisons).

Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

On distingue 3 périodes différentes dans l'année en raison des variations de tonnage dues à l'activité touristique.

• Mode de collecte

Le matériel de pré-collecte était assez hétérogène sur le territoire. Cependant, le programme de densification des points d'apport volontaire en conteneurs semi-enterrés a permis d'optimiser les tournées et d'harmoniser le type de matériel : transport et grue.

D. Exutoires

Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont apportés directement sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), gérée par délégation de service public par la SET Mont-Blanc, filiale de Suez;
- d'un quai de compaction et de transfert des déchets recyclables. Les emballages y sont compactés et puis transféré au centre de tri à Villy le Pelloux (74).
- d'une plateforme de stockage du verre avant envoi au verrier OL Manufacturing qui se charge de l'acheminement vers d'autres verriers situés à Beziers (34) Gironcourt (88) et à Labégude (07).

CHIFFRES CLÉS 2022

14 011 t
d'ordures ménagères

3 514 t
de verre collecté

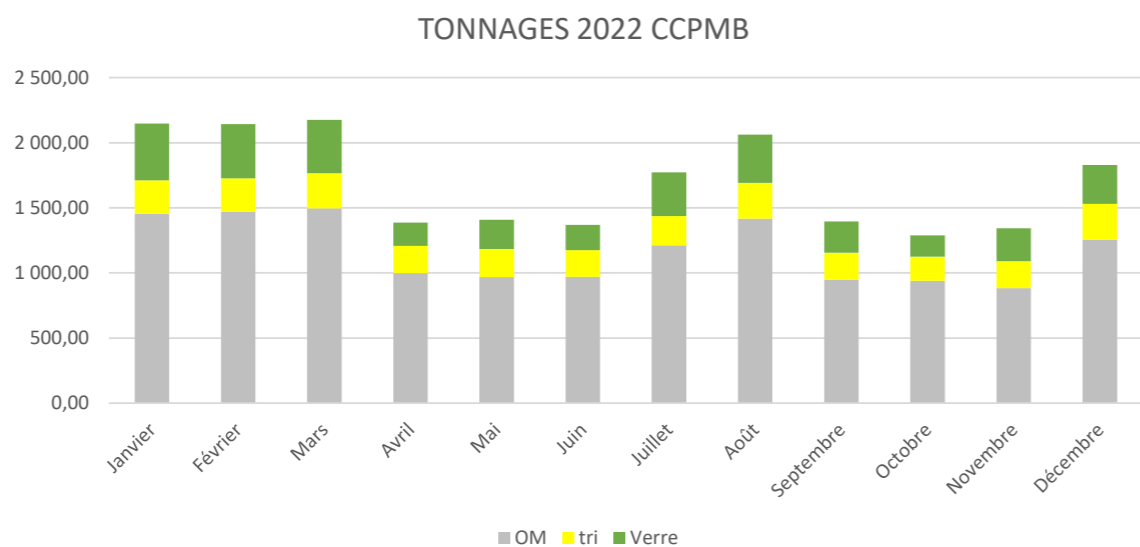
2 791 t
de collecte sélective

20 316 t
de déchets collectés
sur l'année soit
+ 9,69 % par rapport
à 2021

II. Indicateurs techniques

A. Tonnages

Les variations saisonnières restent un paramètre important à prendre à compte dans l'organisation globale du service.



	Déchèterie (hors verre)		Ordures ménagères		Collecte sélective		Verre		Ensemble des déchets	
	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*
2021	21 208	457	12 852	277	2 752	59	2 920	63	39 734	857
2022	19 384	425	14 011	307	2 791	61	3 514	77	39 700	851
Variation 2021/22	-8,6 %		+ 9 %		2,60 %		20,37 %		-0,08 %	

On observe une augmentation des tonnages de déchets collectés en 2022 par rapport à 2021, l'écart est visible sur les 3 premiers mois de l'année car les stations étaient fermées en 2021. Concernant le verre, l'augmentation s'explique par la reprise en régie parce que les stations avaient été fermées de janvier à mars.

*Population INSEE - Ref population INSEE : 45 614 habitants en 2022 et 46 359 habitants en 2021

B. Gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de quatre déchèteries sur son territoire :

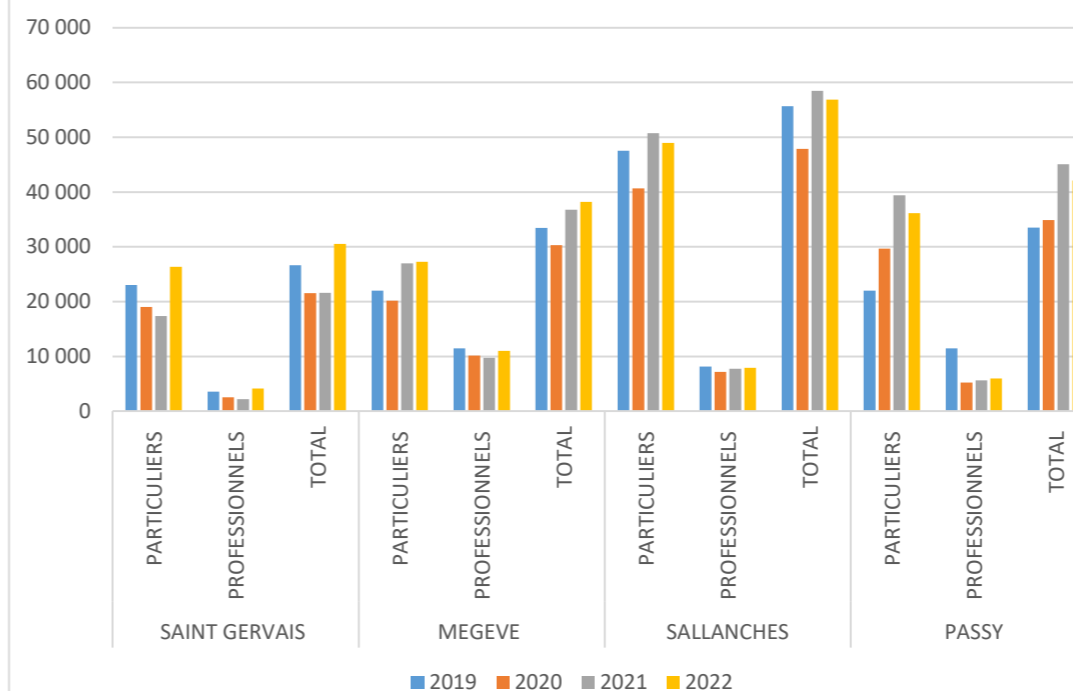
Les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches sont gérés :

- En régie pour le haut de quai (accueil gardiennage)
- En prestation privée pour le bas de quai (marché avec l'entreprise Excoffier)

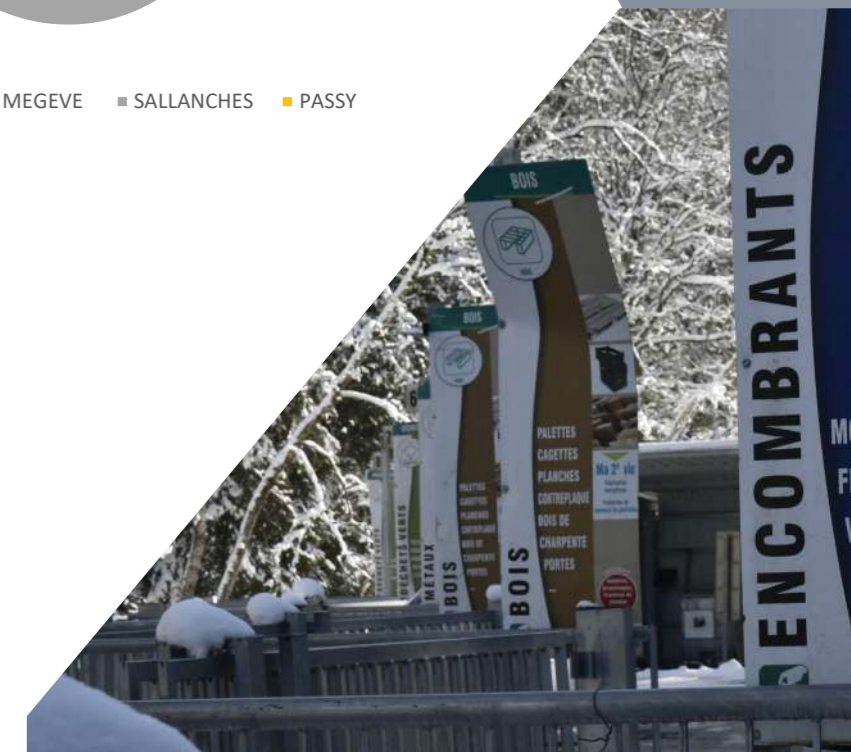
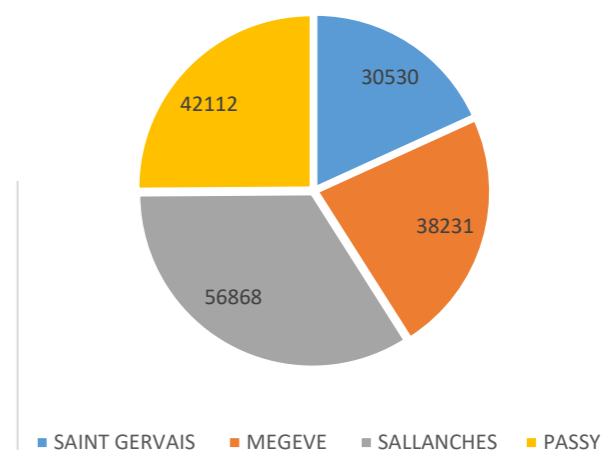
• Accès en déchèteries

Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un règlement intérieur. Les accès en déchèterie sont règlementés et se font par lecture des plaques minéralogique. Une inscription au préalable est obligatoire soit sur ccpmb.fr, soit par courrier, soit dans les locaux de la CCPMB. Les professionnels ont également accès aux déchèteries. Quatre flux - gravats, incinérables, bois et végétaux, sont facturés.

Evolution du nombre de passages en déchèteries



TOTAL NOMBRE DE PASSAGES EN DECHETERIES 2022





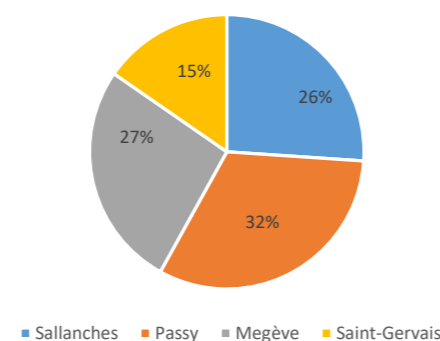
• Traitement

Les filières de traitement sont multiples pour garantir la meilleure valorisation des déchets :

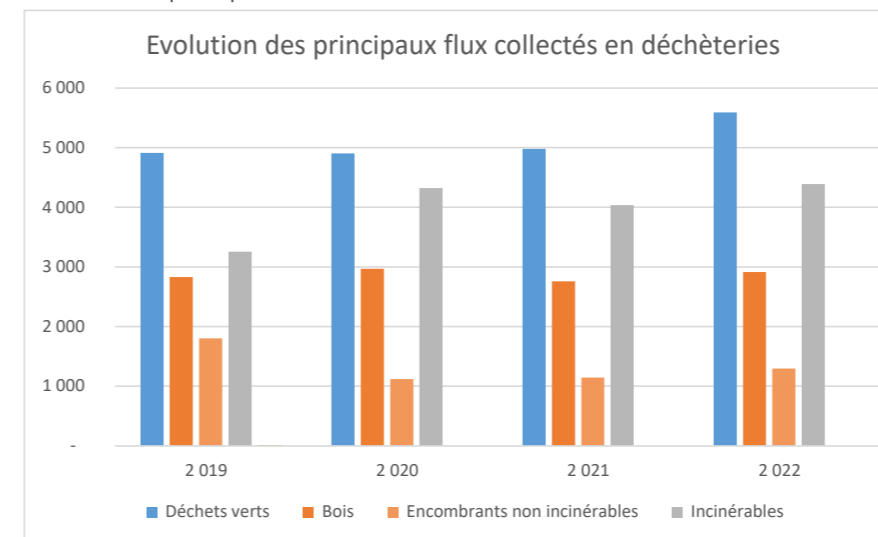
	Traitement	Lieux
Bois A (bois vierge de tout traitement)	Valorisation énergétique en chaufferie	Chaufferie IDEX Energies Annecy (74)
Bois B (bois peint ou contre collé)	Valorisation en plaques de panneaux de particules	Société Saviola (Italie)
Bois (Palette)	Excoffier – Annecy récupération	Remise sur le marché de palettes. Centre de valorisation du bois
Cartons	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches et Villy-le-Pelloux (74)
Déchets verts	Compostage	Compostière de Savoie Perrignier (74)
Incinérables Encombrants incinérables	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom des Vallées du Mont-Blanc Passy (74)
Encombrants non incinérables	Enfouissement Production d'électricité	Suez, Satolas (69) et Bonce (38)
Gravats	Réutilisation technique routière	Excoffier Chêne-en-Semine (74)
Métaux	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74)
Plâtre	Recyclage construction	Placoplatre Chambéry (73)
DEEE	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy- Le-Pelloux (74)
DMS	Recyclage Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Centre de traitement de TREDI Salaise-sur-Sanne (38)

• Flux collectés

Répartition des tonnages 2022 par déchèterie



Les principaux flux varient de la manière suivante :



C. Communication et prévention

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué la communication et la prévention en matière de gestion des déchets au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui dispose de 6 animateurs pour réaliser ces actions.

Le SITOM réalise en interne de nombreux supports de communication :

- guide du tri, mémo-tri (aussi en anglais), courriers aux nouveaux habitants, édition bi-annuelle du journal Tri&moi, intégration d'informations dans les bulletins municipaux ou documents des offices de tourisme, communiqués de presse, site internet, page Facebook...
- des campagnes de sensibilisation auprès du grand public sont effectuées : animations scolaires (écoles, collèges et lycées), stands extérieurs lors de manifestations, ramassage des déchets, affichage dans les communes et habitats collectifs, accompagnement de la population résidentielle et touristique, journées portes ouvertes du pôle multi-filières de Passy, porte-à-porte, spots radio...

Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage domestique. Il vend des composteurs aux particuliers du territoire à prix subventionné (15€ et un bioseau offert).

Le SITOM intervient également dans l'installation et la gestion de sites de compostage partagé (sites en pied d'immeuble ou de quartier, ainsi qu'en milieu scolaire et professionnel). Cette compétence sera transférée à la CCPMB en 2023.

Pour permettre de réduire les déchets, le SITOM développe de nombreuses actions :

- Accompagnement des événements avec le prêt d'écoverres et d'écolectos,
- Formation des professionnels et des collectivités dans la réduction et le tri des déchets,
- Accompagnement des restaurants collectifs dans la lutte du gaspillage alimentaire,
- Animation d'ateliers de couches lavables,
- Campagne de sensibilisation des commerçants et de leurs clients pour réduire l'utilisation d'emballages (autocollant à fixer sur la vitrine),



- Distribution de stop-pub et de sacs à vrac,
- Mise en place de collectes spécifiques : textiles, instruments d'écriture...

D. Ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, située à Passy (cf Rapport d'activité 2021 du SITOM des Vallées du Mont-Blanc). Mis en service en 1995, il possède une capacité de 60 000 tonnes.

Il accepte :

- les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Arlysère pour le Val d'Arly),
- les déchets incinérables et encombrants des déchèteries,
- des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité,
- des déchets d'activités économiques résiduels,
- des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées :

- Les métaux ferreux et non-ferreux sont extraits des mâchefers et recyclés,
- Les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation,
- Les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.

E. Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire sont transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc à Passy pour y être compactés. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri d'Excoffier : L'éco pôle de Chêne-en-Semine.

Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé, (cf Rapport d'activité 2022 du SITOM des Vallées du Mont-Blanc).

F. Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. L'ensemble des flux sont dirigés vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation, ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.

G. Projets à venir

- Mise en place de sondes de télérelève dans les conteneurs pour mesurer le taux de remplissage.
- Programme de rénovation des déchèteries et reconstruction de celle de Sallanches.
- Remplacement de 3 véhicules de collecte (2 BOM grue + 1 véhicule de collecte de verre).
- Construction d'un bâtiment technique
- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Validation du programme d'actions au 1er trimestre 2024.

3. Indicateurs financiers

- **Budget de fonctionnement**

Dépenses

Chapitres	Crédits ouverts 2022 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2022
011 - Charges à caractère général	2 562 100 €	2 398 572 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 321 100 €	1 256 369 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 559 694 €	3 435 808 €
66 - Charges financières	10 960 €	10 951 €
67 - Charges exceptionnelles	250 800 €	250 762 €
022 - Dépenses imprévues	525 990 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 320 914 €	7 352 465 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 221 755 €	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 732 241 €	1 702 610 €
Dépenses totales de fonctionnement	11 576 677 €	8 453 183 €

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de 89,32 % (90 % en 2021).

Recettes

Chapitres	Crédits ouverts 2022 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2022
013 - Atténuations de charges	20 000 €	27 207 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	180 000 €	238 597 €
73 - Impôts et taxes	9 383 702 €	9 484 491 €
74 - Dotations, subventions et participations	100 000 €	131 321 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000 €	10 132 €
77 - Produits exceptionnels	80 000 €	349 972 €
Recettes réelles de fonctionnement	9 773 702 €	10 241 722 €
Travaux en régie	57 908 €	57 908 €
Recettes totales de fonctionnement	9 831 610 €	10 299 630 €

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de 104,79 % (102 % en 2021).

- **Budget d'investissement**

Dépenses

Chapitres	Crédits ouverts 2022 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	203 919 €	203 919 €
20 - Immobilisations incorporelles	228 000 €	0 €
204- subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	3 577 737 €	726 343 €
23 - immobilisations en cours	797 800 €	0 €
020 - Dépenses imprévues	44 068 €	0 €
Dépenses réelles d'investissement	5 855 551 €	3 416 580 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 908 €	57 908 €
Dépenses totales d'investissement	5 913 459 €	988 171 €

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de 74,39 % (79 % en 2021)

Recettes

Chapitres	Crédits ouverts 2022 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2022
10222 - F.C.T.V.A.	579 000 €	163 109 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 021 526 €	1 021 526 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €
23 -Avance versée commande immo	0 €	6 000 €
Recettes réelles d'investissement	1 600 526 €	1 190 635 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 732 241 €	1 702 610 €
021 - Virement à la section d'investissement	221 755 €	0 €
Recettes totales d'investissement	5 554 523 €	2 893 246 €

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de 74,39 (100 % en 2021)

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CITEO

Éco-organisme national ayant en charge le développement de la collecte sélective, et qui, à ce titre, subventionne les collectivités l'ayant mise en place.

CS (Collecte Sélective)

Collecte de certains flux de déchets (recyclables) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

DA (Déchets Assimilés)

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Déchets présentant un risque pour la santé humaine ou l'environnement au regard de leur caractère toxique et dangereux (solvants, métaux lourds, pesticides...). Ils nécessitent un traitement adapté.

DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Électroniques)

Petits et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et hi-fi, écrans...

Déchets inertes

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner

une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DM (Déchets Ménagers)

Tous déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA (Déchets Ménagers Assimilés)

Ils sont constitués des déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux. Ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement : ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Filière Éco-Mobilier présente sur les déchèterie (meubles, matelas, couettes...)

EMR

Emballages Ménagers Recyclables

OM (Ordures Ménagères)

Elles sont issues de l'activité quotidienne des ménages. Elles se composent des OMR, de la CS et des déchets collectés en déchèterie.

OMA (Ordures Ménagères et Assimilées)

Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets produits quotidiennement par les ménages et les producteurs non ménagers qui sont pris en charge par le service public de gestion des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement). Les déchets produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats...) en sont exclus.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance, ou sont incorporés, à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) des Vallées du Mont-Blanc

Il assure la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés collectés. Il regroupe 3 intercommunalités (CCPMB, CCVCMB et CA ARLYSERE) et s'étend sur 20 communes. Il assure également les missions de communication et de prévention de la gestion des déchets.

Valorisation

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique

Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Valorisation Matière

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

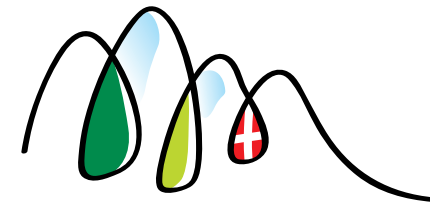
Valorisation Organique

Traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.

Le rapport d'activité annuel 2022 est réalisé et édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Directeur de la publication : Jean-Marc Peillex - Co-directeur : Carole Renaud-Goud - Rédaction et conception graphique : Elisabeth Amblard - Crédit photos : ©CCPMB, Gilles Piel, Eric Thiolière, Basile Dunand, CNM, Espace Mont-Blanc-PITER, Département 74, Mairie de Saint-Gervais, Mairie de Cordon, Atmo Auvergne Rhône Alpes, Shutterstock. ©septembre 2023

COMBLOUX - CORDON - DEMI-QUARTIER
DOMANCY - LES CONTAMINES-MONTJOIE
MEGÈVE - PASSY - PRAZ-SUR-ARLY
SAINT-GERVAIS - SALLANCHES



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

PAE DU MONT-BLANC
648, CHEMIN DES PRÉS CATON
741900 PASSY
04 50 78 12 10
CCPMB.FR

